

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

680/2024

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
 Mise en place d'un tracteur (Octobre Rose 2024) – Fontaine Place du Général de Gaulle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu la demande de l'EARL DES GUILLEMEAUX – Les Vaux Verts – 41320 LANGON SUR CHER ;

Considérant qu'il est nécessaire de régler la circulation, afin de permettre la mise en place d'un tracteur à la fontaine, Place du Général de Gaulle, le samedi 05 octobre 2024, de 06h00 à 15h00 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : L'EARL DES GUILLEMEAUX est autorisée à installer un tracteur, sur un espace délimité par des barrières, à la fontaine, Place du Général de Gaulle, le samedi 05 octobre 2024, de 06h00 à 15h00, dans le cadre d'Octobre Rose ;

Article 2 : Pendant la durée de l'installation et lors de l'enlèvement du tracteur, la circulation sera perturbée aux abords de la Place du Général de Gaulle.

Article 3 : La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité ;

Article 4 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 03 octobre 2024

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
Publié ou notifié le 04 OCT. 2024

Date de mise en ligne sur le site internet :

1 1 OCT 2024

Par délégation du Maire,

L'Adjoint



Philippe SEGUIN